

SYNDICAT MIXTE DU SCOT CENTRE MANCHE OUEST

Procès-verbal de séance

République Française

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU SCOT

2023-01 du 10 MARS 2023

Nombre de délégués : 23
 En exercice : 23
 Présents : 15
 Pouvoirs : 00
 Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de mars à 10 heures 15 mn, les délégués du Syndicat Mixte du SCOT Centre Manche Ouest, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du pôle communautaire de Montmartin-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, président.

Etaient présents :

nom du délégué	Présents	excusé/ représenté par
Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche		
CLOSET Guy	X	
GILLES Christophe	X	
HEBERT Anne		Excusée
LECLERE Alain		Excusé
LEFORESTIER Noëlle	X	
LEMOIGNE Henri	X	
MARESCQ Roland	X	
RENAUD Thierry	X	
Communauté de communes Coutances Mer et Bocage		
BINET Jean-René	X	
BOUILLON Emmanuelle	X	Représentée par GIGAN Aurélie
BOURDIN Jean-Dominique	X	Représenté par CLEMENT Corinne
D'ANTERROCHES Philippe	X	
FAUTRAT Aurélie		Excusée
GALBADON Grégory		Excusé
GRANDIN Sébastien	X	Représenté par BOSCHER Bernard
HENNEQUIN Claude	X	
JOUANNO Guy	X	
LEBARGY Marie-Ange		
LEGOUBEY Jean-Pierre		Excusé
MACE Richard		
ROBIOLLE Hubert		Excusé
SALVI Martial	X	
TEYSSIER Louis	X	

SUPPLEANTS : BOSCHER Bernard suppléé GRANDIN Sébastien, CLEMENT Corinne suppléée BOURDIN Jean-Dominique - GIGAN Aurélie suppléée BOUILLON Emmanuelle.

Secrétaire de Séance : Conformément à l'article L.2121.15 du C.G.C.T, est nommé secrétaire de séance : SALVI Martial.

Assistaient également à la réunion :

Syndicat mixte du SCOT : CHABERT Olivier, directeur, MONTARRY Jérôme, chargé de mission et DAMAS Jocelyne, responsable administrative et financière.

Côte Ouest Centre Manche : FRANCOIS Laurie, chargée de mission urbanisme.

Bureau d'Etudes Géostudio : BAILLEUL Gary, chef de projet et BOULEUX Angèle, chargée d'études.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT CENTRE MANCHE OUEST

Procès-verbal de séance

Le président accueille les délégués syndicaux, procède à l'appel nominal des délégués, constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Délibération 2023-10-03-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Le Président invite à faire savoir s'il y a des remarques à formuler.

Aucune remarque n'étant formulée,

Le Comité syndical **Approuve**, à l'unanimité le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité syndical en date de 29 septembre 2022, dont une copie conforme a été transmise à l'ensemble des délégués, par courrier électronique.

Délibération 2023-10-03-02 – Finances : Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales stipulant que l'exécutif présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et que ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical,

Considérant la présentation du rapport d'orientation budgétaire du syndicat mixte au comité syndical annexé à la présente, Entendu le rapport du vice-président en charge des Finances,

Considérant le débat qui s'en est suivi,

Le Comité syndical, après en avoir débattu, **Décide de prendre acte** du débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Délibération 2023-10-03-03 - Convention de mises à disposition du personnel

L'article L. 5721-9 du CGCT (loi du 13 août 2004) prévoit : « ...les services d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition du syndicat mixte pour l'exercice de ses compétences. »

Les travaux sur le SCOT Centre Manche Ouest sont réalisés sous la coordination d'agents communautaires relevant de la direction de l'urbanisme mis à disposition par la Communauté de communes de Coutances mer et bocage.

Ces agents sont localisés dans le site communautaire de Montmartin-sur-Mer.

Le syndicat mixte du SCoT a lancé en septembre 2022 la révision du SCoT Centre Manche Ouest. Au regard des besoins plus importants, le temps de travail des agents mis à disposition a été augmenté comme suit :

agents	conventions 2018		temps de travail réellement effectué en 2022				nouvelles conventions 2023			
	Forfait heures convention	%	% du temps de travail pour le SCoT	forfait heures nouvelle convention si callage sur	coût horaire	coût annuel	% du temps de travail pour le SCoT	Proposition forfait heures nouvelle convention	coût horaire	coût annuel
Olivier CHABERT	340	15	28%	455	32 €	14 560 €	25%	400	32 €	12 800 €
Jérôme MONTARRY	728	45	45%	728	32 €	23 296 €	45%	728	32 €	23 296 €
Jocelyne DAMAS	340	15	40%	515	22 €	11 330 €	60%	771	22 €	16 962 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Approuve** les termes des conventions de mise à disposition du personnel communautaire, **Autorise** le Président à signer les conventions et **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Délibération 2023-10-03-04 - Convention de partage des frais de fonctionnement.

L'activité et les travaux du syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest sont réalisés sous la coordination d'agents communautaires relevant de la direction de l'urbanisme de Coutances mer et bocage. Ces agents sont localisés dans les bureaux du site communautaire situés 18 rue du clos à Montmartin-sur-Mer.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT CENTRE MANCHE OUEST

Procès-verbal de séance

Il a donc été convenu que le syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest se verrait imputer une part des charges de fonctionnement générées par l'ensemble immobilier précité.

L'évaluation du coût des charges de fonctionnement partagés résulte de prise en compte des charges directes liées aux locaux imputables au syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest :

- Charges locatives : fluides, nettoyage, petit entretien et réparations, assurances, ...
- Charges relatives aux locaux sis 18 rue du clos à Montmartin-sur-Mer et abritant les services de la Communauté de communes de Coutances mer et bocage sont dans un premier temps réglés en totalité par Coutances mer et bocage.

Sont également pris en charge les frais d'affranchissement au coût réel.

Les sommes appelées en remboursement par la Communauté de communes Coutances mer et bocage auprès du syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest seront calculées en application des formules suivantes :

Coût total des dépenses facturées de l'année divisé par le nombre d'ETP travaillant sur le site du pôle communautaire de Montmartin-sur-Mer et multiplié par le nombre d'ETP affecté au SCoT

Les dépenses d'affranchissement liées aux travaux du SCoT seront remboursées au réel sur la base de l'état détaillé fourni par le service courrier de Coutances mer et bocage.

Le Comité syndical, après en avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, **Approuve** les termes de la convention de partage des frais de fonctionnement, **Autorise** le Président à signer la convention et **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Délibération 2023-10-03-05 - Adhésion à la fédération des SCoT

La Fédération Nationale des SCoT rassemble les structures porteuses de SCoT dont l'objectif est d'être : un lieu d'échange, d'expérimentation et de formation auprès des élus et techniciens des SCoT,

- Un centre de ressources et de réseaux pour accompagner le travail des élus et des techniciens sur le respect de la législation, pour les méthodes d'élaboration et de mise en œuvre expérimentées,
- Un interlocuteur des SCoT auprès des partenaires et de l'Etat,
- Un lieu de réflexion et de perspectives,

A ce titre, le syndicat mixte du SCoT adhère à la Fédération des SCoT,

Le Comité syndical, après en avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, **Confirme** l'adhésion du syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest à la Fédération Nationale des SCoT, **Autorise** le versement à la Fédération des SCoT la cotisation annuelle, **Autorise** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Délibération 2023-10-03-06 - Site internet

Par délibération n°2022-09-04, le Comité syndical autorisait le président à lancer la création d'un site internet.

La plateforme JIMDO choisie pour créer le site internet du SCoT Centre Manche Ouest bloque sa mise en place, nous ne pouvons pas utiliser le nom de domaine www.scot-centre-manche-ouest.fr.

Dans le cadre de la révision du SCoT Centre Manche Ouest, il est souhaitable de se doter d'un site internet pour permettre au syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest de :

- Donner la possibilité de mieux connaître l'activité du syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest,
- Faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs,
- Informer le grand public du suivi de la révision du SCoT,
- Développer les relations et les échanges d'informations entre le syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest, les collectivités, les partenaires et le public.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT CENTRE MANCHE OUEST

Procès-verbal de séance

Le Comité syndical, Après en avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, **Autorise** à faire appel à un autre prestataire pour la création du site internet **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à ce changement (contrat, devis, ...) et **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

QUESTIONS DIVERSES

SRADDET

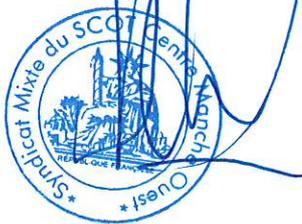
Henri LEMOIGNE demande que des éléments soient partagés pour affirmer les arguments forts pour notre territoire, il souhaite être dans les instances et être associé à toutes les démarches pour défendre notre territoire. Il en appelle à la solidarité de tous les élus des SCoT de la Manche.

Jean-René BINET indique qu'il a rencontré les conseillers régionaux avant le déroulement du Comité syndical. Il a indiqué aux Conseillers régionaux que nos arguments ne sont pas remontés jusqu'au Président MORIN, une note sera rédigée et il demandera une rencontre avec le Président de Région pour affirmer nos positions.

Noëlle LEFORESTIER indique qu'il faut prendre en compte les transports en commun dans nos territoires ruraux.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 11H30

Le Président,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Martial SALVI

A blue ink signature of Martial SALVI is written over the text 'Le secrétaire de séance Martial SALVI'.